EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON

SEANCE DU 23 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois le vingt trois mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 15 mai 2023

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Joël FAU, M. Roger TEYSSEDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Alice PACALET, Mme Marion COUTÉ, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. David BASIRE et M. Etienne ALBESPY.

Absente et excusée : Mme Emilie DALBIN

Secrétaire : M. Etienne ALBESPY a été nommé secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 avril 2023

Compte rendu approuvé à la majorité.

Délibération n°012-211202981-20230403-20230523-299-DE : Attribution de subvention aux associations :

Délibération n°012-211202981-20230403-20230523-300-DE : Adhésion annuelle au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-301-DE : Adhésion à l' Association des Maires Ruraux de l'Aveyron

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-302-DE : Adhésion à l'Association Nationale des Elu de la Montagne

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-303-DE : Adhésion au service archivage avec le Centre de Gestion de l'Aveyron

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-304-DE : Droit de préemption urbain

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-305-DE : Admission en non valeur de produits irrécouvrables – année 2016

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-306-DE :Mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance des agents de la collectivité dans le cadre d'une procédure de labellisation

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-307-DE : Cession de terrain au Lotissement la Blanzague

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-308-DE : Analyse des offres : Reconstruction et l'aménagement d'un îlot menaçant ruine en Centre Bourg - choix des entreprises

Délibération n°012-211202981-20230523-20230523-309-DE : Contrat Bourg-Centre Occitanie – Villecomtal

Questions diverses :

Transport à la demande :
Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère doit renouveler la convention avec la Région concernant le transport à la demande. Il propose la création d'une ligne Espeyrac/Villecomtal/Rodez (Hôpital ou centre) le jeudi après-midi. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie 2023 :
Nous avons reçus le dossier d'inscription, nous participons de nouveau cette année qui participe aux actions d'agrément de notre cadre de vie et valorise le travail effectué par les agents techniques et les bénévoles.

Assurance AXA : proposition offre promotionnelle :
Cette proposition consiste à mettre à disposition une complémentaire santé standard à des conditions tarifaires préférentielles pour nos habitants. En contrepartie la commune doit faire circuler l'informe sur la tenue des permanences du prestataire par le biais de notre bulletin municipal.

SIEDA – Réseau d'éclairage public :
Dans le cadre de ses missions, le SIEDA propose un accompagnement technique et financier pour l'entretien et la modernisation de ce réseau. Il se formalise par le lancement d'un groupement de commande (entretien et renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations). La commune ne souhaite pas adhérer à cette proposition.

Le nettoyage des chemins communaux est prévu le samedi 17 juin 2023. Un appel aux bénévoles sera fait sur nos supports numériques.

Ouverture du Point Accueil :
Il ouvrira du samedi 1er juillet jusqu'au samedi 26 août 2023 aux horaires suivants : lundi-mardi- mercredi-vendredi et samedi. Les permanences des jeudis et dimanches seront assurées par les bénévoles.
Un verre de l'amitié sera organisé le samedi 1er juillet pour lancer la saison.
Le Relais d'information touristique (RIT) sera installé cette année à l'épicerie TIMAT.

Maison BARRAU : lancement de la procédure « Bien vacant sans maître » 2ème phase :
L'arrêté à été affiché pour une durée de 6 mois. Passer ce délai si aucun héritier ne se fait connaître nous pouvons dès à présent établir l'acte d'acquisition & d'accomplissement des formalités de publicité.

Projet boulangerie : Aveyron Ingénierie nous accompagne sur ce projet. A ce jour, le levé topographique (relevé des surfaces, des seuils et des façades). Une réunion s'est déroulée le 16 mai.
Une étude financière a été présentée avec les possibilités de subvention à aller chercher. Il a été demandé à l'EPF, actuellement propriétaire des bâtiments, de porter l'étude de dépollution.
La procédure de sélection du maitre d'œuvre sera lancée en juin et fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Éclairage public :
Les horaires d'extinction de l'éclairage public seront adaptés à la période estivale et passeront de Minuit à 6h00 sur le bourg.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Patrice PHILOREAU